2. LES FINANCES ET L'ÉCONOMIE PUBLIQUES

La dette brute des administrations publiques

Les administrations publiques s'endettent pour financer des dépenses supérieures à leurs recettes. La crise a conduit de nombreux pays de l'OCDE à accroître leurs dépenses dans le cadre de plans de relance et d'interventions visant à soutenir les institutions financières, ce qui s'est traduit par un endettement.

En 2013, la dette des pays membres de l'OCDE représentait, en moyenne, 109.3 % de leur PIB. Entre 2007 et 2013, l'endettement a augmenté de 34.7 p.p. sur l'ensemble de la zone OCDE, la dette des administrations publiques se creusant partout sauf en Israël, en Suède, en Suisse et en Norvège. Les augmentations les plus importantes ont été enregistrées en Irlande, en Grèce et au Portugal, des pays gravement touchés par la crise et visés par des programmes européens spéciaux de sauvetage financier. De 2013 à 2014, la République tchèque, l'Irlande, la Norvège et la République slovaque ont enregistré une diminution de leur dette ; sur la même période, c'est en Slovénie, en Espagne, en Italie et en Belgique que la dette publique se creusait le plus. Entre 2007 et 2013, le taux de croissance moyen annuel, en termes réels, de la dette publique par habitant des pays de l'OCDE atteignait 6.7 %, pour un montant moyen de 42 863 USD PPA en 2013. Cela étant, la dette par habitant varie considérablement, puisqu'elle s'échelonne entre $86\;682\;USD\;PPA$ au Japon et 3 $491\;PPA$ en Estonie. Toutefois, au Japon, la majeure partie de la dette publique est détenue au sein du territoire japonais, ce qui a contribué à des émissions stables.

Les instruments de la dette publique sont de différents types : les plus fréquents sont des prêts accordés par des établissements financiers ou des titres de créance, en l'occurrence des bons émis par les autorités. Au sein de l'OCDE, les titres de créance constituaient en moyenne 77 % de la dette globale en 2013, dans une fourchette allant d'environ 90 % en Corée et en Israël à 11 % en Estonie. À noter qu'en Grèce (74.6 %) et en Estonie (63.5 %), la majeure partie de la dette était constituée de prêts.

Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux et de la base de données d'Eurostat sur les statistiques relatives aux finances publiques, qui sont établies conformément au Système de comptabilité nationale (SCN). Le cadre du SCN a été révisé, et la majeure partie des pays de l'OCDE ont mis en œuvre en tout ou partie la méthodologie actualisée du SCN 2008 (voir l'annexe A pour plus d'information). La dette est un concept communément utilisé, défini comme une sous-catégorie spécifique de passifs distinguée en fonction des catégories d'instruments financiers comprises ou non comprises. En général, on définit la dette comme l'ensemble des passifs qui font obligation à un débiteur de verser à un créancier des intérêts ou du capital à une ou plusieurs dates futures. Tous les instruments de la dette sont donc des passifs, mais certains passifs, tels que les actions, les participations et les produits financiers dérivés, ne sont pas des dettes.

On obtient donc le montant de la dette en additionnant les éléments de passif suivants, pour autant qu'ils figurent au bilan financier des administrations publiques : numéraire et dépôts ; titres de créance ; crédits ; systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard ; et autres comptes à payer ainsi que, dans certains cas, droits de tirage spéciaux (DTS) (ces deux derniers instruments sont pris en compte dans la rubrique « Autres passifs » du graphique 2.10). Dans le SCN, la plupart des instruments de la dette sont évalués au prix du marché, lorsque c'est pertinent (mais certains pays peuvent ne pas appliquer ce mode d'évaluation, notamment aux titres de créance).

Le traitement des engagements des administrations publiques au titre des régimes de pensions de leurs agents diffère selon les pays, ce qui rend toute comparaison internationale difficile. Dans le SCN 1993, seule la composante provisionnée des régimes de pensions du personnel des administrations publiques apparaissait dans leur passif. Pour sa part, le SCN 2008 reconnaît l'importance des engagements des employeurs au titre des régimes de pensions, qu'il y ait ou non constitution de réserves. S'agissant des pensions offertes par les administrations publiques à leur personnel, les pays disposent d'une certaine flexibilité pour comptabiliser les engagements non provisionnés dans les principaux tableaux. Ce principe a également été respecté dans le SEC 2010, l'équivalent européen du SCN 2008 (même si un nouveau tableau sera ajouté pour faire apparaître les passifs et les flux associés de tous les régimes de pensions, qu'ils soient provisionnés ou non). Quelques pays de l'OCDE tels que l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Islande et la Suède (et d'autres pour lesquels les données sont extraites des Perspectives de l'économie mondiale du FMI) comptabilisent les engagements au titre des pensions des agents publics, qu'ils soient provisionnés ou non, dans la dette publique. Pour ces pays (exception faite de ceux qui ne sont pas membres de l'OCDE), on calcule un ratio d'endettement public corrigé qui fait sortir de la dette publique ces engagements de pensions non provisionnés. La dette publique est ici comptabilisée sur une base brute, sans être corrigée en fonction de la valeur des actifs publics.

La définition de la dette employée dans le SCN diffère de celle du Traité de Maastricht qui sert à évaluer les positions budgétaires dans l'Union européenne.

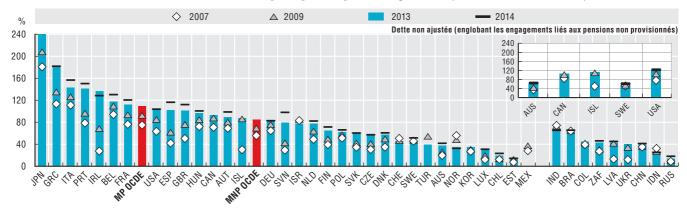
Pour en savoir plus sur le calcul de la dette publique par habitant, se reporter à la rubrique « Méthodologie et définitions » de l'indicateur relatif aux recettes publiques. Le graphique 2.11, « Taux de croissance moyen annuel, en termes réels, de la dette publique par habitant (2007-13, 2009-13 et 2009-14) », est consultable en ligne à l'adresse http://dx.doi.org/10.1787/888933248150.

Notes relatives aux graphiques

- On ne dispose pas de données pour la Nouvelle-Zélande. Les données relatives à la Corée et à la Suisse portent sur 2012 et non 2013.
- 2.8 : Les données relatives à la Turquie ne sont pas prises en compte dans la moyenne OCDE faute de certaines séries temporelles.
- 2.8 et 2.9 : Les données relatives au Mexique ne sont pas prises en compte dans la moyenne OCDE faute de certaines séries temporelles.
- 2.10 : On ne dispose pas de données pour le Mexique. Les données relatives à l'Australie, au Canada, aux États-Unis, à l'Islande et à la Suède ne sont pas corrigées des engagements non provisionnés au titre des pensions.
- Informations sur les données concernant Israël: http://dx.doi.org/ 10.1787/888932315602.

La dette brute des administrations publiques

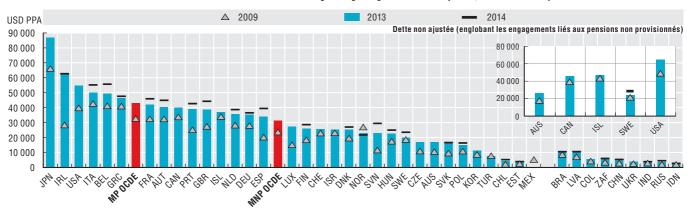
2.8. Dette des administrations publiques en pourcentage du PIB (2007, 2009, 2013 et 2014)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données) ; Statistiques d'Eurostat sur les finances publiques (base de données). Les données sur les autres grandes économies et la Russie sont tirées des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2015).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933347037

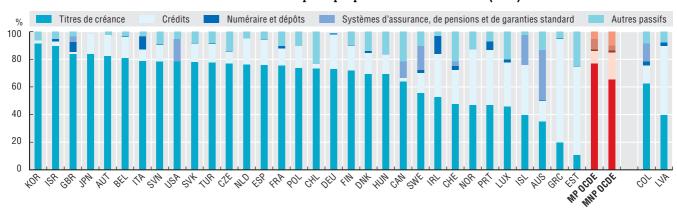
2.9. La dette des administrations publiques par habitant (2009, 2013 et 2014)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données) ; Statistiques d'Eurostat sur les finances publiques (base de données). Les données sur les autres grandes économies et la Russie sont tirées des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril 2015).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933347041

2.10. Structure de la dette publique par instrument financier (2013)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données) ; Statistiques d'Eurostat sur les finances publiques (base de données).

StatLink ** http://dx.doi.org/10.1787/888933347056



Extrait de :

Government at a Glance 2015

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « La dette brute des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-10-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.

